

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

**OBJET : BIEN IMMOBILIER SIS, 21 MONTEE DE L'EGLISE, SUR LES PARCELLES CADASTREES B987, B493, B494, B495, B496 - SIGNATURE ET DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE RELATIVE A UN CHANGEMENT DE DESTINATION**

Le Maire,

Vu la délibération n°2025-006 du 30 janvier 2025, confiant au maire, Nicolas Varigny, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant que l'ensemble immobilier sis 21 montée de Rognard sur les parcelles cadastrées B987, B493, B494, B495, B496, n'a plus vocation à être utilisé en habitation mais en tant qu'équipement d'intérêt collectif et services publics,

### DECIDE

- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une déclaration préalable relative au changement de destination du bien immobilier sis 21 montée de l'Eglise sur les parcelles cadastrées B987, B493, B494, B495, B496 en équipement d'intérêt collectif et services publics.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, au Comptable public et publiée sur le site internet de la collectivité.

CHAPONNAY, le 20-08-2025,

Le Maire,  
Nicolas VARIGNY

Certifié exécutoire  
En préfecture, le 20-08-2025  
Et de publication, le 20-08-2025



A blue ink signature of Nicolas Varigny, consisting of a stylized, elongated loop followed by a horizontal line.